PAR **JOCELYNE LEBLANC**

VOTRE VIE CHANGE AU FIL DU TEMPS

Vos besoins d'assurance vie et santé aussi !

Être bien assuré n'est pas seulement une question de montant d'assurance. C'est aussi choisir les bonnes protections selon les étapes de votre vie.

Jean Caron, vice-président Ventes, caissassurance pour les particuliers.

Jean Caron, responsable d'une équipe de conseillers en sécurité financière* qui proposent des services d'assurance de personnes spécialisés aux membres des caisses et des centres financiers aux entreprises Desjardins, nous en parle.

Espace D : On dit que l'assurance vie et santé est un élément crucial de la sécurité financière. Pouvez-vous expliquer ?

Jean Caron : L'assurance de personnes a pour objectif la « protection du patrimoine ». Tout au long de notre vie active, nous travaillons très fort pour constituer un patrimoine. Il existe donc des produits d'assurance de personnes pour nous aider à préserver nos avoirs, à en bénéficier et même à les faire fructifier pour nous ou pour nos proches.

Si vous détenez les protections appropriées, vos proches et vous pourrez surmonter certaines embûches sans épuiser vos économies et sans compromettre les projets qui vous tiennent à cœur, par exemple pour la retraite ou l'éducation des enfants.

Vous insistez sur la notion de « protections appropriées », que voulez-vous dire ?

Nos besoins en matière d'assurance changent pratiquement à chaque étape de notre vie, selon notre situation et nos projets. Bien entendu, un jeune professionnel célibataire n'a pas les mêmes besoins d'assurance qu'une jeune famille. Le premier voudra surtout obtenir des couvertures de base. La jeune famille devra pour sa part planifier en fonction du bien-être de toute la cellule familiale. De plus, les besoins d'assurance des familles vont continuer de se transformer au fur et à mesure qu'évolueront leurs obligations financières et leurs projets, familiaux et professionnels.

Avec les années, la plupart des gens prennent aussi conscience de leur vulnérabilité. C'est alors que les protections de type santé, comme les couvertures en cas de maladies graves et de perte d'autonomie, prennent tout leur sens.

À l'approche de la retraite, les gens songeront également à certains produits d'assurance pour optimiser leur revenu de retraite, investir à l'abri de l'impôt, minimiser l'effet de la facture fiscale au décès.

Alors comment s'assurer que l'on détient les bonnes protections ?

Lorsque vous rencontrez un conseiller en sécurité financière, il effectue une analyse de vos besoins de protections afin de déterminer le type d'assurance vie et santé qui correspond à votre situation. Il faut cependant revoir les protections périodiquement pour veiller à ce qu'elles répondent toujours à vos besoins. C'est particulièrement important de reprendre contact avec votre conseiller lorsque des changements surviennent dans votre situation personnelle ou professionnelle. C'est le cas, par exemple, lors d'un mariage, d'un divorce ou d'une naissance, ou encore si vous changez d'emploi, si vous vous lancez en affaires ou si vous planifiez votre retraite.

À quel niveau se situe l'expertise des conseillers en sécurité financière ?

Nos quelque 300 conseillers en sécurité financière se consacrent exclusivement au service des membres Desjardins. Ils travaillent en collaboration avec le personnel des caisses et des centres financiers aux entreprises du Québec, qui leur recommandent les membres chez qui ils détectent un besoin d'assurance. Nous ne faisons donc pas de sollicitation directe.

Nos conseillers en sécurité sont également spécialisés par clientèle, ce qui nous permet d'offrir un service personnalisé, peu importe la nature des besoins. Ainsi, un certain nombre de nos conseillers en sécurité financière veillent sur les membres dont les besoins d'assurance sont de nature plus courante.

Cependant, nous avons aussi des conseillers dont l'expertise permet de traiter des dossiers plus complexes. Ils conseilleront, par exemple, les membres qui ont un portefeuille d'épargne très élaboré et qui pourraient, en y combinant certains produits d'assurance, maximiser leur revenu tout en atténuant les retombées fiscales, de leur vivant et à leur décès. Ces mêmes conseillers en sécurité financière ont aussi la formation nécessaire pour proposer aux chefs d'entreprise des produits d'assurance qui faciliteront la gestion du risque.

** Ces conseillers en sécurité financière sont des employés de Desjardins Sécurité financière, cabinet de services financiers.*
*Les **membres des caisses et CFE de l'Ontario** ont accès aux mêmes types de protections et de services-conseils par l'entremise d'agents en assurance de personnes. Vous pouvez obtenir de l'information à ce sujet en consultant le site **desjardins.com.***